



REGARDS CROISÉS FRANCO-ESPAGNOLS EN MATIÈRE D'EXPERTISE CIVILE ET COMMERCIALE

15 février 2019

Direction scientifique : Catherine Ginestet, professeur Université Toulouse Capitole responsable de l'axe Justice et procédure de l'IDP, et Juan-Pablo Correa Delcasso, Avocat au barreau de Barcelone, MCF associé, IDP, Université Toulouse Capitole

Colloque Franco-Espagnol co-organisé par l'Institut de Droit Privé et la Fundación Manuel Serra Domínguez

Depuis l'an 2000, l'Espagne s'est dotée d'un Nouveau Code de Procédure Civile qui a complètement bouleversé le procès civil et commercial. Singulièrement, l'expertise a subi, dans le système juridique espagnol, une profonde réforme qui a essentiellement consisté à favoriser l'expertise fournie par les parties au détriment de l'expertise judiciaire. Cette évolution a provoqué un changement de mentalité suscitant d'importantes modifications non seulement au niveau procédural, mais aussi dans l'art de plaider et de juger.

De son côté, le système procédural français demeure en revanche toujours fondé sur l'expertise judiciaire pour trancher les aspects techniques des contentieux, lesquels exigent de plus en plus l'intervention des experts.

Réunissant des juristes français et espagnols, le colloque, organisé par la Fundación Serra Domínguez et l'Institut de Droit Privé de l'Université Toulouse 1 Capitole, se propose de confronter les deux droits pour analyser, d'un point de vue théorique et pratique, les atouts et les inconvénients des deux systèmes. Les enjeux en la matière sont considérables, ils s'avèrent d'une incontestable actualité et d'une extrême importance pour le bon déroulement du procès.

Partenaires 



Programme

9.00. OUVERTURE OFFICIELLE

- Monsieur Ph. Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse
- Monsieur M. Nicod, Directeur de l'Institut de Droit Privé
- Monsieur V. Pérez Daudi, Représentant la Fundación Manuel Serra Domínguez

9.20. LA RÉGLEMENTATION DE L'EXPERTISE DANS LE DROIT FRANÇAIS ET ESPAGNOL

Présidence : M. Jacques Boulard, Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse

9h30 - L'expertise en droit espagnol, M. Lorenzo Bujosa Vadell, Professeur à l'Université de Salamanca.

10h - L'expertise en droit français, Mme Corinne Bléry, Professeur à l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

10.45. PAUSE-CAFÉ

11.00. Table ronde : L'EXPERT ET LES PARTIES

Comment préparer et produire une bonne expertise par devant les tribunaux

Présidence : Mme. Béatrice Deshayes, Avocate (Paris, Co-Présidente de la *European Expertise & Expert Institute* (EEEI))

- Me. Bernard Bouyge, expert près la Cour d'appel de Toulouse.
- Me. Rafael Orellana, *abogado* et expert Judiciaire, président de l'Association catalane des experts de justice (Barcelone, Espagne).
- M. Laurent Posocco, Maître de Conférences, Université Toulouse I Capitole.

12.30. DÉJEUNER

14.00. Table ronde : L'EXPERTISE ET LE JUGE

Quelles difficultés pratiques pour le tribunal lors de la production et de l'évaluation du rapport d'expertise.

Présidence : M. Jean Devèze, Professeur à l'université Toulouse I Capitole

- M. Marc Pousseygur, Président du TGI de Toulouse.
- M. Michel Redon, Vice-Président du TGI de Montauban
- M. Yves Baduel, Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Toulouse, expert près la Cour Administrative d'appel de Bordeaux.
- M. Xavier Abel Lluch, Docteur en Droit et Magistrat aux Tribunaux de Première Instance de Barcelona.

- M. Hugues Kenfack, Doyen honoraire, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

15.15. PAUSE-CAFÉ

15.30. Table ronde : L'AVOCAT ET L'EXPERT

Pratique de l'expertise judiciaire et arbitrale en France et en Espagne. Principaux enjeux et défis.

Présidence : Me. Erick Boyadjian, Vice-Bâtonnier, Avocat au Barreau des Avocats de Toulouse.

- M. Jordi Nieva Fenoll, Professeur Agregé de l'Université de Barcelone (Espagne)
- REPRESENTANTE TRIBUNAL ARBITRAL
- Me Etienne Durand-Raucher Avocat au Barreau de Toulouse, Directeur des études de l'Ecole des avocats Sud-Ouest Pyrénées.
- Me. Annabelle Le Maillot, Associée au sein du département Règlement des Contentieux, cabinet FIDAL, Direction Régionale de TOULOUSE.

17.00 Propos conclusifs

- M. Juan Pablo Correa Delcasso, MCF Associé, UT1 Capitole, Abogado.